



ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

**21 NOVEMBRE
2019**
LA MANUFACTURE
DES TABACS
- LYON 8^e -

PRÉJUDICE PROFESSIONNEL DES VICTIMES **DIRECTES ET INDIRECTES**



En partenariat avec :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



UNIVERSITÉ LYON DE
JEAN MOULIN



Gazette du Palais une marque de
Lextenso

**CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX**
LES AVOCATS

www.cnb.avocat.fr



ÉTATS GÉNÉRAUX DU DOMMAGE CORPOREL

21 NOVEMBRE
2019
LA MANUFACTURE
DES TABACS
- LYON 8^e -

PRÉJUDICE PROFESSIONNEL DES VICTIMES DIRECTES ET INDIRECTES

8 h 45 ACCUEIL CAFÉ

9 h 15 ALLOCUTIONS

Régine BARTHÉLEMY, avocate au barreau de **Montpellier**, spécialiste en droit du dommage, membre du **Bureau du Conseil national des barreaux**
Sandrine CHAIX, conseillère déléguée au Handicap du **Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**
Farid HAMEL, bâtonnier du barreau de **Lyon**
Hervé DE GAUDEMAR, doyen de la Faculté de Droit, **Université Jean Moulin Lyon 3**

9 h 40 INTRODUCTION :
LES ENJEUX DE L'INDEMNISATION DU PRÉJUDICE PROFESSIONNEL

Stéphanie PORCHY-SIMON, professeure à l'**Université Jean Moulin Lyon 3**

10 h 00

1. PRÉJUDICE PROFESSIONNEL DES VICTIMES DIRECTES

> L'appréhension du préjudice professionnel par la nomenclature Dintilhac et son traitement judiciaire

Modératrice : Régine BARTHÉLEMY, avocate au barreau de **Montpellier**, spécialiste en droit du dommage, membre du **Bureau du Conseil national des barreaux**
Patrice JOURDAIN, professeur à l'**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**
Cécile BARROIS DE SARIGNY, maître des requêtes au **Conseil d'Etat**, rapporteure publique à la 5^{ème} chambre de la section du contentieux
Benoît MORNET, conseiller à la **Cour de Cassation**
Lynda LETTAT, avocate au barreau de **Lyon**, spécialiste en droit du dommage corporel

DÉBAT AVEC LA SALLE

11 h 30

2. LE PRÉJUDICE PROFESSIONNEL PAR RICOCHET DES PROCHES

> Le préjudice professionnel des aidants familiaux
> Le bouleversement professionnel des parents ou du conjoint suite à un changement de vie imposé par le handicap de la victime

Modératrice : Marie MESCAM, avocate au barreau de **Bordeaux**, spécialiste en droit du dommage corporel, experte près de la commission **Libertés et droits de l'Homme** du **Conseil National des Barreaux**
Mireille BACACHE, professeure à l'**Université Paris 1 Panthéon Sorbonne**
Elisabeth LE CHEUALIER, juriste, responsable d'études à la **Direction des Assurances de Dommages et de Responsabilité à la Fédération Française des Assurances (FFA)**
Dominique ARCADIO, avocat au barreau de **Lyon**, spécialiste en droit du dommage corporel
Robert SANGY, vice-président de l'**Union Nationale des Associations de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-lésés (UNAFTC)** et vice-président de l'**Association des Familles de Traumatés crâniens et Cérébro-lésés (AFTC) du Rhône**

DÉBAT AVEC LA SALLE

13 h 00 COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

14 h 00

ATELIERS 1: POINTS DE VIGILANCE

1. LE RÔLE DE L'EXPERTISE MÉDICALE ET DU MÉDECIN DU TRAVAIL DANS LA DÉTERMINATION DU PRÉJUDICE PROFESSIONNEL

- > L'appréhension du préjudice professionnel dans l'expertise médicale : contours et limites
- > La prise en compte de l'avis du médecin du travail
- > Les difficultés du reclassement professionnel
- > La nécessaire prise en compte de la douleur et des difficultés positionnelles dans l'appréhension du préjudice professionnel

Modératrice : **Gisèle MOR**, ancien bâtonnier du **Val d'Oise**, ancien membre du **Conseil national des barreaux**, avocate spécialiste en droit du dommage corporel

Marie BELLEN ROTGER, avocate au barreau de **Toulouse**, spécialiste en droit du dommage corporel, membre de l'**Association Nationale des Avocats de Victimes de Dommages Corporels (ANADAVI)** et chargée d'enseignement à l'**UT1 Toulouse Capitole**

Dr. Véronique MENNETRIER, médecin inspecteur régional du travail à la **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)** d'Île-de-France, membre de l'**Association française pour la qualité de l'expertise médicale (AFQEM)**

Dr. Eric PEAN, médecin expert victimes, secrétaire général de l'**Association Nationale des Médecins-conseils de Victimes d'Accident (ANAMEVA)**

Corinne LATRUFFE, masseur-kinésithérapeute, experte près la **Cour d'appel de Nancy** présidente du **Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes Experts (CNKE)**

2. PRÉJUDICE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE ET PRÉJUDICES PROFESSIONNELS À VENIR DE L'ENFANT

- > Le droit à l'éducation et à la scolarisation
- > Les pertes de gains futures de l'enfant victime
- > L'incidence professionnelle future de l'enfant victime

Modératrice : **Camille MAURY**, avocate au barreau de **Nîmes**, membre du **Conseil national des barreaux**

Laurence CLERC-RENAUD, maître de conférences en droit privé à l'**Université Savoie Mont Blanc**

Yves Hartemann, avocat au barreau de **Lyon**, **spécialiste** en droit du dommage corporel

Dr. Murièle SCHNEIDER, médecin MPR (médecine physique et de réadaptation), responsable d'un **Centre ressources pour enfants et adolescents cérébro-lésés - SMAEC**

3. LE PRÉJUDICE PROFESSIONNEL DE LA PERSONNE CÉRÉBRO-LÉSÉE ET DU BLESSÉ PSYCHIQUE

Modératrice : **Béatrice VOSS**, présidente de la **commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux**, avocate au barreau des **Hauts-de-Seine**

Anne GUÉGAN, maître de conférences, HDR et co-directrice du DU de Droit à la réparation du dommage Corporel de l'**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Claude LIENHARD, avocat au barreau de **Strasbourg**, spécialiste en droit du dommage corporel

Edwige RICHER, médecin spécialiste neurologie et MPR, experte près la **Cour d'Appel de Bordeaux**

Pamela ROBERTIERE, avocate au barreau de **Paris**, spécialiste en droit du dommage corporel

15 h 30

PAUSE CAFÉ

1. COMPOSANTES ET VALORISATION DE L'INCIDENCE PROFESSIONNELLE

Modératrice : Camille MAURY, avocate au barreau de **Nîmes**, membre du **Conseil national des barreaux**

Olivier GOUT, professeur des Universités à l'**Université Jean Moulin Lyon 3**

Frédéric BIBAL, avocat au barreau de **Paris**, spécialiste en droit du dommage corporel

Jean-Baptiste DEL TORCHIO, kinésithérapeute

Rachel SAADA, avocate au barreau de **Paris**, spécialiste en droit du dommage corporel, membre du **Conseil national des barreaux** et administratrice de la **Caisse nationale des Barreaux français (CNBF)**

2. PRATIQUES DU CHIFFRAGE DE LA PERTE DE REVENUS DES VICTIMES DIRECTES

Cas pratique du calcul de la perte de revenus :

- > Professions libérales et artisans
- > Fonctionnaires et évolution de carrière
- > Perte de participation et d'intéressement pour les salariés

Modératrice : Béatrice VOSS, présidente de la commission **Libertés et droits de l'Homme** du **Conseil national des barreaux**, avocate au **barreau des Hauts-de-Seine**

Olivier MERLIN, avocat au barreau d'**Epinal**, spécialiste en droit du dommage corporel

Marie MESCAM, avocate au barreau de **Bordeaux**, spécialiste en droit du dommage corporel, experte près de la commission **Libertés et droits de l'Homme** du **Conseil National des Barreaux**

Bruno DEUTSCH, conseiller en ingénierie financière

3. ACCIDENT CORPOREL DU DIRIGEANT : SON PRÉJUDICE PROFESSIONNEL ET CELUI DE SON ENTREPRISE

- > Perte de rémunération, de dividendes, de valeur des parts du dirigeant d'entreprise
- > Les conséquences pour la société et les associés

Modératrice : Gisèle MOR, ancien bâtonnier du **Val d'Oise**, ancien membre du **Conseil national des barreaux**, avocate spécialiste en droit du dommage corporel

Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ, professeur de droit privé à la **Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc**

Isabelle DUSART, commissaire aux comptes, expert-comptable et experte judiciaire près la **Cour d'appel de Paris**

Julien GASBAOUI, avocat au barreau de **Paris**



ÉTATS GÉNÉRAUX DU DOMMAGE CORPOREL



Durée : 7 Heures

Spécialisation :
Droit du dommage corporel



Niveaux
Actualisation
Niveau 2 (approfondissement
des connaissances et de la pratique
de la matière)



Public visé : Avocats et autres professionnels
du droit



Prérequis : Maîtriser les bases
de la réparation du dommage corporel



Objectifs pédagogiques : faire le point sur
les évolutions législatives et jurisprudentielles
récentes en matière de dommage corporel



Méthode pédagogique : Formation en
présentiel, étude législative et jurisprudentielle



Manufacture
des Tabacs
Université Jean Moulin
Lyon 3
6 rue Pr. Rollet,
69008 Lyon

Métro :
Station Sans Souci
Ligne D

Tram :
Arrêt Manufacture
Montluc
Ligne T4

	TARIFS
AVOCATS	150 € ^{TTC}
ÉLÈVE AVOCAT	80 € ^{TTC}
AUTRE PROFESSION	220 € ^{TTC}

FORMATION CONTINUE :

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit **7 heures de formation** délivrées au cours de cette journée.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR LE FIF PL :

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux.

7 HEURES
DE FORMATION
DÉLIVRÉES

INFOS & INSCRIPTION :

Inscrivez-vous en ligne sur : www.cnb.avocat.fr



SUIVEZ L'ÉVÈNEMENT SUR :



#EGDC2019

